



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Aude

COMMUNIQUE DE PRESSE

INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018 : PROCEDURE CALAMITES AGRICOLES ARRETE MINISTERIEL DE RECONNAISSANCE

Carcassonne le,
28 décembre 2018

Suite à l'avis favorable du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture, un arrêté ministériel de reconnaissance listant 204 communes sinistrées et précisant les dommages indemnisables a été pris le 21 décembre 2018.

Cet arrêté sera diffusé aux mairies concernées, et permettra aux exploitants sinistrés qui n'ont pas encore déposé un dossier d'indemnisation auprès de la DDTM de le faire dans les trente jours suivant la publication en mairie.

Cet arrêté ainsi que les formulaires sont disponibles sur le site des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/inondations-du-15-octobre-declarations-de-dommages-a10471.html>[aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)

Contact presse :
Cheffe de la Communication
Dominique BLANC
04 68 10 27 87

Assistante communication
Sylviane ISNARD
04 68 10 29 82

Service de la communication
interministérielle
Préfecture de l'Aude
52 rue Jean Bringer
11 000 CARCASSONNE
06 76 72 33 81

Suivez nous sur :



@prefet11



Préfecture de
l'Aude



www.aude.gouv.fr